

ATOUT FRANCE - Marché relatif à l'organisation de l'édition 2019 du Salon
AOE Ouvert Avis de marché 2018/S 104-238200 paru au JOUE le 02 juin 2018

Questions			Réponse(s) de Atout France
N°	Date	Détail	
1	20/06/2018	L'application mobile n'est pas vraiment demandée dans le cahier des charges mais elle l'est dans le bordereau de prix. Faut-il prévoir le déploiement d'une application mobile pour Grand Ski et si oui avec quelles fonctionnalités ?	Dans le bordereau de prix, il est indiqué « site mobile » et non "application". La demande se limite à avoir un site responsive qui répond aux besoins décrits dans le CCTP (notamment aux points 2.3.1, 2.3.2, 2.7 et en 2.11).